

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG
PROCES-VERBAL**

**de la réunion du CONSEIL DE COMMUNAUTE du 30 juillet 2008
au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayserberg**

La réunion présidée par M. BLEU, Président, est ouverte à 17h30.

Secrétaire de séance : Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

Étaient présents, MM. les délégués titulaires et délégués suppléants suivants :

AMMERSCHWIHR	FRITSCH Jean-Marie, Délégué	excusé
	GRONDAHL François, Délégué	présent
	MEYER Dominique, Délégué suppléant	présent
FRELAND	BARLIER J-Louis, Délégué	présent
	THOMANN Martine, Déléguée	excusée
	GAU Bernard, Délégué suppléant	présent
KATZENTHAL	TISSERAND Nicole, Déléguée	présente
	GRANDJEAN Jean-Jacques, Délégué	présent
KAYSERSBERG	STOLL Henri, Délégué	présent
	GRASS Françoise, Déléguée	excusée
	RAUCH Jean-Jacques, Délégué	présent
	BOOTZ Guy, Délégué	excusé
KIENTZHEIM	FRITSCH Joseph, Délégué	présent
	MAUERER Jean-François, Délégué	excusé
LABAROCHE	ANDRES Bernard, Délégué	excusé
	WAWRETSCHKA Henri, Délégué	présent
	BRUN Charles, Délégué suppléant	présent
LAPOUTROIE	MULLER Jean-Marie, Délégué	présent
	PERRIN Patrice, Délégué	présent
LE BONHOMME	BLEU Roger, Délégué	présent
	BOTTINELLI Jean-François, Délégué	présent
ORBAY	JACQUEY Guy, Délégué	présent
	BALTHAZARD Antoine, Délégué	présent
	DUPONT Rose-Blanche, Déléguée	présente
	OLRY Chantal, Déléguée	présente
SIGOLSHEIM	SPEITEL Thierry, Délégué	excusé
	FRITSCH Michel, Délégué	présent
	GSCHAEDLER Agnès, Déléguée suppléante	présente

Étaient présents :

M. Robert CLAUDEPIERRE, Délégué suppléant du Bonhomme
Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale – Communauté de Communes
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement – Communauté de Communes
M. Eric LEMPREREUR, Agent de Développement – Communauté de Communes
M. Yannick GERIG, Agent de Développement – Communauté de Communes
M. Pascal SENN, Responsable Technique – Communauté de Communes
M. Thomas MARION, Responsable Assainissement – Communauté de Communes

Excusé :

M. Jean-Marc GOERG, Délégué suppléant de Kaysersberg

PUBLICITE

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 23 juillet 2008
- Publication par voie de presse : Journaux DNA et L'ALSACE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 12 juin 2008

2. Communications du Président

3. Rapports de Commissions

3.1 Commission « Économie », rapporteur M. SPEITEL, Vice-Président

3.2 Commission « Assainissement & Travaux », rapporteur M. BALTHAZARD,
Vice-Président

4. Administration Générale

4.1 Gestion de la compétence « Jeunesse » :

4.1.1 Rapport du groupe de travail : orientation du service

4.1.2 Désignation des membres de la commission de Délégation de Service Public

4.2 Révision du règlement intérieur

4.3 Modification des statuts : prise de compétence « énergie éoliennes » pour les éoliennes au Col du Bonhomme

5 Plate-forme Bois-Énergie :

5.1 Approbation de l'Avant Projet Détaillé

5.2 Validation du plan de financement

5.3 Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition de terrain

5.4 Validation et attribution de la Délégation de Service Public

5.5 Lancement de la procédure de consultation des entreprises et autorisation de signature du marché

6. Finances

6.1 Actualisation de la convention de garantie d'emprunt HHA du Multi-accueil à Orbey

6.2 Décisions Modificatives aux budgets FLLBO et ZAV

7. Personnel :

7.1 Création de postes au service OM - 1 poste de ripeur en emploi saisonnier

7.2 Suppression d'un poste d'adjoint administratif Territorial de 2^{ème} classe

7.3 Actualisation du régime indemnitaire :

7.3.1 L'indemnité spécifique de service

7.3.2 La prime de service et de rendement

8 Assainissement - Raccordement AKKS à la STEP de Colmar : signature du marché complémentaire avec la société HAAR pour la démolition de la STEP de Sigolsheim

9. Rapports de Délégations de Service Public :

9.1 Rapport « Petite Enfance » pour l'année 2007

9.2 Rapport « Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Epis » pour l'année 2007

10. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

10.1 **OCM** : Attribution de subventions aux entreprises

10.2 **Marchés et avenants** :

10.2.1 Liste des MAPA conclus

10.2.2 Travaux à Orbey (rues de l'Église et de la Libération) - avenant au marché avec l'entreprise OLRV

10.3 **Ouvertures de crédit de trésorerie** : renouvellement de la ligne de trésorerie

10.4 **Acceptation de dons et de legs** :

- 10.4.1 Encaissement de dons de la « Junior Association » liés aux actions d'autofinancement du séjour été 2008
- 10.4.2 Encaissement de dons dans le cadre du Challenge sportif organisé par le Centre Nautique

11. Informations et divers

- 11.1 SCOT Montagne, Vignoble & Ried : synthèse des enjeux et planning d'élaboration du PADD
- 11.2 Opération sensibilisation au tri
- 11.3 Modification de la date du Conseil d'octobre et validation du lieu où il se déroulera

Monsieur BLEU ouvre la séance à 17h30 en souhaitant la bienvenue à tous les membres et invités.

Il poursuit avec l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 12 juin 2008

Le Procès-verbal a été transmis avec l'invitation au Bureau.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 12 juin 2008.

2. Communications du Président

Anniversaires :

Monsieur	STOLL	Henri	01/07/1955	53 ans
Monsieur	BARLIER	Jean-Louis	05/08/1959	49 ans
Monsieur	FRITSCH	Jean-Marie	09/08/1952	56 ans
Monsieur	BOTTINELLI	Jean-François	18/08/1954	54 ans
Monsieur	GAU	Bernard	30/08/1950	58 ans

3. Rapports de Commissions

3.1 Commission « Économie », rapporteur M. SPEITEL, Vice-Président

M. SPEITEL étant absent, le Président fait part, aux membres du Conseil Communautaire, du compte-rendu de la commission « Économie » qui s'est tenue le 3 juillet 2008.

A. Définition des objectifs et priorités pour l'action économique de la CCVK

Les membres de la Commission étaient invités à proposer chacun 3 objectifs/idées /actions en matière de développement économique ou d'actions en faveur des entreprises et de l'emploi.

5 réponses sont parvenues : les propositions ont ensuite été remises dans le cadre de référence qu'est la charte intercommunale d'aménagement et de développement comme suit :

Propositions de la Commission :

3 nouvelles priorités sont proposées d'être ajoutées aux priorités de la charte intercommunale :

- **Création d'un bureau du développement économique de la Vallée** (« guichet » d'accueil des entreprises à la CCVK, documents d'information, recensement de tous les projets économiques,...),

- **Soutien à la transmission d'entreprises,**

- **Actions locales pour l'emploi et l'insertion professionnelle** (groupement d'employeurs, forums/bourse de l'emploi, ...)

Les autres priorités restent inchangées.

Autres propositions de la Commission :

Engagement d'une réflexion sur les exonérations de taxe professionnelle.

B. Forums économiques de la vallée : modalités d'organisation

Cette opération issue de la charte intercommunale est inscrite au programme annuel de développement 2007 de la CCVK mais n'a pas encore été engagée.

Objectifs :

- Prise de connaissance entre les principales entreprises de la CCVK, avec les élus et les autres acteurs économiques (CCI, Région, ...)
- Discussion autour de problématiques communes.

M. SPEITEL propose de constituer 2 groupes et de limiter le nombre de participants de ces groupes aux 10/12 principaux établissements de la vallée (classement établi en fonction du nombre de salariés, du chiffre d'affaires, de la base de taxe professionnelle, ...).

Groupe Industrie :

DISTILLERIE DE SIGOLSHEIM	SIGOLSHEIM
DS SMITH Kayzersberg (cartons)	KAYSERSBERG
DS SMITH Kayzersberg (plastiques)	KAYSERSBERG
GLAMU	LABAROCHE
HUSSOR	LAPOUTROIE
HUSSON INTERNATIONAL	LAPOUTROIE
HUSSOR-ERECTA	LAPOUTROIE
LABORATOIRES ALCON	KAYSERSBERG
MARK IV	ORBÈY
RODA	LAPOUTROIE

Groupe Tourisme / Viticulture

Aux Armes de France	AMMERSCHWIHR
Caves d’Affinage J. HAXAIRE / La Graine au Lait	LAPOUTROIE
Distillerie Gilbert MICLO	LAPOUTROIE
Domaine Weinbach	KIENTZHEIM
Hôtel Restaurant Au Faudé	LAPOUTROIE
Hôtel Restaurant Chambard	KAYSERSBERG
Lac Blanc Tonique	LE BONHOMME
Maison DODIN	LAPOUTROIE
PAULI Voyages	KIENTZHEIM
Vins JB ADAM	AMMERSCHWIHR
Vins Pierre SPARR et ses Fils	SIGOLSHEIM

Proposition de la Commission : Organisation d’un premier forum pour le groupe « industrie » à l’automne 2008.

C. Visites d’entreprises : calendrier

La CCVK a démarré depuis fin 2006 des rencontres régulières et des relations suivies entre élus de la CCVK et entrepreneurs.

Trois types de visites sont proposés :

Types	Public visé	Objectifs	Participants
Rendez-vous hebdomadaires	PME / TPE (artisans, commerçants, prestataires de services, ...)	- Connaissance du tissu économique et des problématiques - Écoute des chefs d’entreprises - Anticipation (projets, besoins)	2 élus CCVK (Président + Vice-président Eco) 1 élu issu de la commune d’implantation de l’entreprise
Rencontres annuelles	Grandes entreprises (5)	- Relations suivies avec les dirigeants - Écoute des chefs d’entreprises - Anticipation (projets, besoins)	Groupe de travail restreint (Président + Vice-président CCVK + Maire de la Communes + 2 élus Commission)
Visites ponctuelles	Grandes entreprises (10)	- Connaissance de l’entreprise locale	Élus Commission Eco + Conseil Municipal commune concernée

Proposition de la Commission : Organisation de ces visites, en coordonnant les rencontres avec celles engagées par les Communes.

Le calendrier sera fixé à la rentrée de septembre 2008.

D. Commerce et Artisanat : point d’information (OCM ; Association REBEKA)

Suite à l’entretien entre M. SPEITEL et le comité de l’association REBEKA, il a été convenu que la CCVK accompagne l’association REBEKA dans la recherche de nouveaux adhérents et la mise en place d’une animation pour la fin de l’année.

Proposition de la Commission :

- Administration d'un questionnaire à tous les artisans/commerçants de la vallée (téléphone + entretien face à face) par les membres du Comité de REBEKA + la CCVK + les membres de la Commission
- Nouveau rendez-vous à programmer avec le Comité et M. SPEITEL pour travailler sur l'animation de fin d'année.

E. Divers

M. AGUILLAUME évoque les problèmes de saturation des places de stationnement pour l'entreprise MARK IV à Orbey et demande que la CCVK accompagne l'entreprise sur cette problématique.

Il est précisé que la Commune d'Orbey travaille sur la question avec l'entreprise.

Dans le cadre de l'étude sur les déplacements et la mobilité dans la vallée actuellement en cours au niveau de la CCVK, la question des déplacements des salariés des grandes entreprises et les problèmes de stationnement seront évoqués lors d'un atelier de travail associant les dirigeants des 5 principales entreprises.

M. BLEU laisse la parole à M. BALHAZARD pour le compte-rendu de la commission « Assainissement & Travaux » qui s'est tenue le 15 juillet dernier.

3.2 Commission « Assainissement & Travaux », rapporteur M. BALHAZARD, Vice-Président

A. Visite de la STEP d'Hachimette

Les membres de la commission ont visité la station d'épuration d'Hachimette-Lapoutroie, avec les explications de M. François GAUDEL, Agent d'exploitation.

M. BALHAZARD a rappelé que la station d'épuration reçoit une quantité importante d'eaux claires parasites, et que les efforts des communes sur cette problématique doivent être maintenus.

Ont également été évoqués les prochains investissements : mise en place d'une chaîne de mesure (débit et prélèvement) sur la surverse des bassins d'orage, modification du système de régulation en entrée de la STEP.

Concernant la réfection du chemin d'accès, le projet n'est pas encore arrêté (problème de compétence pour la Communauté de Communes et situation entre deux communes).

B. Information sur la production de boues de la STEP

Le 24 juin dernier a eu lieu la réunion bilan 2007 des épandages du compost de boues des STEP de la CCVK, en présence de la MISE, le SMRA, l'Agence de l'Eau et AGRIVALOR.

Pour les 2 STEP (Lapoutroie et Sigolsheim), 447 Tonnes de matière brute (MB) de boues (87,9 Tonnes de matière sèche (MS) ont été compostées et épandues. Un lot de la STEP de Lapoutroie (66,7 T MB, 12,3 T MS) a été incinéré consécutivement à un taux de cuivre supérieur à la limite autorisée.

La présence de cuivre est due à l'agressivité de l'eau potable dans les communes raccordées à la STEP.

M. BALTHAZARD souhaite que le travail engagé par les communes sur cette problématique se poursuive.

Concernant la demande de superposition des plans d'épandage faite par Agrivalor pour le digestat de la future usine de biométhanisation à Ribeaupillé, la Communauté de Communes attend des éléments supplémentaires avant de donner sa réponse.

C. Assainissement Non Collectif : présentation du démarrage de l'étude de gestion des matières de vidange

M. Samuel JACECZKO, stagiaire au sein du SPANC de la Communauté de Communes, dans le cadre de sa formation de BTS GEMEAU (GESTion et Maîtrise de l'EAU) à Obernai, a présenté les objectifs de l'étude et la méthodologie envisagée.

La commission a précisé que les solutions locales pour la collecte et le traitement devront être privilégiées, dans la mesure des possibilités techniques, financières et réglementaires.

Le groupe de travail « assainissement non collectif » fera le point sur l'avancement de ce dossier lors d'une réunion en septembre.

D. Assainissement Collectif : Projet d'assainissement chemin de l'Altenbach à Lapoutroie

Le maître d'œuvre a présenté le projet des travaux d'assainissement chemin de l'Altenbach à Lapoutroie (projet accepté par la Commune).

Le nouveau plan de financement se présente comme suit (en € HT) :

Dépenses

Travaux, maîtrise d'œuvre, contrôle réseaux, frais divers	126 151,00
---	-------------------

Recettes

Agence de l'Eau RM	0,00
Conseil Général (Direction de l'Environnement)	8 750,00
Conseil Général (Direction de la voirie) sous réserve d'acceptation de la demande	9 000,00
Commune de Lapoutroie	108 401,00
TOTAL	126 151,00

Le Conseil de Communauté est invité à se prononcer pour une décision modificative au budget FFLBO (le crédit préalablement inscrit était de 66 000 € HT).

Ce point est traité avec les points relatifs aux finances.

E. Assainissement Collectif : Marché complémentaire pour la démolition de la STEP de Sigolsheim

Les travaux de démolition de la STEP de Sigolsheim nécessitent la prise en charge de matériaux amiantés supplémentaires, non prévus dans le marché initial.

Ce point est traité plus bas, au point « 'Assainissement ».

F. Informations et divers

M. Michel FRITSCH souhaite connaître la situation de l'assainissement du restaurant du Pont de la Fecht à Sigolsheim. Lors de la réalisation de la canalisation de transit vers Colmar, un branchement a été mis en attente pour le raccordement du restaurant. Cependant, la conduite principale étant en refoulement au droit de ce branchement, le propriétaire du restaurant doit prévoir une installation de pompage lui permettant de déverser ses eaux usées dans le réseau, ce qui nécessite un investissement relativement important.

M. FRITSCH rappelle que ce secteur est zoné en assainissement collectif et demande confirmation :

- de l'obligation ou non du raccordement des riverains de la conduite de transit (distinction entre collecte et transport) ;
- la situation de l'assainissement non collectif actuel du restaurant vis à vis des normes réglementaires.

M. BLEU prend la suite des points mis à l'ordre du jour.

Arrivée de M. Dominique MEYER.

4. Administration Générale

4.1 Gestion de la compétence « Jeunesse »

4.1.1 Rapport du groupe de travail "Petite Enfance - Enfance - Jeunesse"- Projet de politique intercommunale en faveur de la jeunesse 2008/2014

Dans le contexte du renouvellement du Contrat liant la CCVK et la CAF pour le financement de la compétence Jeunesse et dans le cadre de l'engagement d'une procédure de Délégation de Service Public du Service Jeunesse, le groupe de travail "Petite Enfance - Enfance - Jeunesse" a élaboré des propositions d'orientations et de moyens.

Il appartiendra au Conseil d'approuver ces propositions (qui étaient consultables sur le site intranet communautaire).

Le Conseil de Communauté approuve, par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- Le maintien :

* d'une politique jeunesse intercommunale axée en priorité sur la mise en œuvre d'une offre de loisirs en direction des 11-18 ans

- * d'animations et activités choisies et construites dans un but éducatif (citoyenneté, prévention des différents risques auxquels les adolescents peuvent s'exposer)
- * de la coordination, par le responsable du Service Jeunesse, du réseau des responsables de structures périscolaires (élargi aux Présidents de structures)
- * d'une réflexion politique sur l'opportunité d'une gestion regroupée des structures périscolaires de la vallée

ACTE, par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **La nouvelle orientation** : renforcement de la proximité entre le Service Jeunesse, les jeunes et leurs familles afin de permettre un renforcement du travail éducatif et préventif des animateurs jeunesse

- **Les propositions de moyens** :

* réduction des programmations des "petites" vacances (Février, Pâques, Toussaint) à l'exception de sorties ou manifestations ponctuelles pour dégager du temps d'animation et du budget en faveur d'activités de proximité plus régulières (ex : Interventions hebdomadaires de Service Jeunesse dans les collèges, interventions régulières à des horaires décalés (soirées, week-end) du Service Jeunesse sur les lieux de "réunion" des jeunes de la vallée)

* compensation au moins, par le budget communautaire ou par d'autres sources de financement, des baisses de subvention de la CAF pour maintenir le niveau de service aux familles et aux jeunes existant

* accroissement du temps d'animation disponible en déchargeant les animateurs d'une partie du travail administratif

4.1.2 Désignation des membres de la commission de Délégation de Service Public

Dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public engagée, par décision du Conseil de Communauté en date du 23 novembre 2007, et par suite du renouvellement des membres du Conseil, il y a lieu de désigner les membres de la commission spécialisée en Délégation de Service Public (le Président, 5 délégués, le trésorier, un représentant de la DGCCRF) et d'installer cette même commission renouvelée.

Le Conseil de Communauté :

- **désigne** les 5 membres titulaires et 5 suppléants de la commission spécialisée ;

Titulaires

- Chantal OLRV
- Henri WAWRETSCHKA
- Jean-Jacques RAUCH
- Jean-Marie MULLER
- Martine THOMANN

Suppléants

- Rose-Blanche DUPONT
- Guy BOOTZ
- Antoine BALTHAZARD
- Michel FRITSCH
- Jean-François GRONDHAL

- **installe** ces membres dans leurs fonctions.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

4.2 Révision du règlement intérieur (Cf. annexe 1)

Le règlement a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du Conseil de Communauté de la CCVK.

Le règlement intérieur permet d'apporter les dispositions complémentaires à celles prévues par la loi. Ces compléments sont indispensables pour assurer le bon fonctionnement du Conseil.

Par ailleurs, suite à la demande de certains Délégués, le jour du Conseil, qui se déroulait jusqu'à présent le vendredi, a été modifié au jeudi.

Le Conseil de Communauté valide, à l'unanimité des membres présents, le règlement intérieur réactualisé tel qu'il est présenté en annexe;
Et décide que les modalités de fonctionnement de la CCVK sont désormais fixées par le CGCT et les dispositions du présent règlement.

4.3 Modification des statuts : prise de compétence « énergie éoliennes » pour les éoliennes au Col du Bonhomme

Début juin, la demande de permis de construire dans le cadre du projet éolien au Col du Bonhomme a été déposée auprès des services de la Préfecture du Haut-Rhin.

Dans ce contexte, la CCVK souhaiterait investir directement dans le projet de production d'énergie éolienne. Pour ce faire, elle créera une SEM et offrira la possibilité aux citoyens d'investir dans cette énergie.

Pour cela, les statuts de la CCVK doivent être modifiés. En effet, pour que la Communauté de Communes puisse réaliser cette opération, il faut intégrer la prise de compétence « Production d'énergie éolienne » dans ses statuts, comme suit :

II. - Compétences optionnelles

1.1 Environnement

1.2 Agriculture

1.3 Énergies renouvelables :

*Point 1.3
ajouter un
alinéa*

- Promotion des énergies renouvelables : réalisation de projets exemplaires et accompagnement du projet éolien du col du Bonhomme
- Sensibilisation aux économies d'énergie

→ - **Production d'énergie à partir d'éoliennes au Col du bonhomme**

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts en intégrant la prise de compétence « **Production d'énergie à partir d'éoliennes au Col du bonhomme** » et **charge** le Président d'engager les Conseils Municipaux des communes membres à délibérer, en application de la règle de la majorité qualifiée.

5 Plate-forme Bois-Énergie

5.1 Approbation de l'Avant Projet Détaillé

En date du 03/03/2008, le marché de Maîtrise d'œuvre a été attribué à M. HOOG associé aux cabinets BEREST, TEC 3 et HAGENMULLER, pour un montant global de rémunération de 60 750 € HT. L'enveloppe financière prévisionnelle s'élevait à 810 000 € HT de travaux et le taux de rémunération de la Maîtrise d'œuvre à 7.5 %.

L'ensemble du projet a été présenté en Bureau le 24 juillet dernier.

Au terme des études de l'Avant Projet Détaillé, l'estimation des coûts des travaux se monte à 898 718 €. Cette augmentation est liée, entre autre, à la nécessité de réaliser une réserve d'eau, à l'actualisation des coûts de la construction et au choix du revêtement béton au lieu de l'enrobé, dans le hangar de stockage.

Conformément à la loi MOP du 12/07/1985, l'équipe de Maîtrise d'œuvre s'engage sur le coût prévisionnel définitif des travaux, par avenant n°1 de son marché de Maîtrise d'œuvre.

Il convient donc de revoir le montant forfaitaire de Maîtrise d'œuvre.

Le nouveau montant des honoraires s'élève à 67 403.85 € HT soit 6 653,85 € HT d'augmentation, représentant 10.95 % du montant initial.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** le dossier de l'Avant Projet Détaillé relatif à la construction de la plate-forme Bois-Énergie établi par l'équipe de Maîtrise d'œuvre ainsi que le coût total prévisionnel définitif des travaux estimé à 898 718 € HT (valeur juillet 2008) ;
- **approuve** l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre, confié au groupement HOOG, BEREST, TEC 3 et HAGENMULLER, d'un montant de 6 653.85 € HT, soit 7958 € TTC ;
- **autorise** le Président à signer l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

5.2 Validation du plan de financement

Un plan de financement prévisionnel quasi définitif est proposé pour l'adjoindre à notre demande de crédits FEDER.

Budget
Construction d'une plateforme bois énergie
dans la vallée de Kaysersberg

Dépenses

2008-09: construction (estimation des coûts à la programmation)		
Travaux (bâtiment aménagement plateforme)	900 000	89,10%
honoraires et frais divers (révision de prix, dépenses imprévues	110 000	10,90%
TOTAL	1 010 000	HT
	1 207 960	TTC

Recettes

Aides		
ADEME	177 000	17,5%
Région Alsace	202 000	20,0%
Département du Haut Rhin	202 000	20,0%
Massif (FEDER)	84 600	8,4%
DDR	142 400	14,1%
sous-total	808 000	80,0%
Reste à charge		
CCVK	202 000	20,0%
sous-total	202 000	20,0%
TOTAL HT	1 010 000	100%

Pour mémoire, l'amélioration du chemin d'accès au site délibérée le 12 juin 2008, évalue les travaux à 52 340 € HT dont 26 170 € à charge de la CCVK.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le plan de financement pour le projet de construction de la plate-forme Bois-Énergie, tel qu'il a été présenté.

5.3 Approbation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition de terrain

La plate-forme sera construite sur un terrain de 1ha, sis au lieu dit Gross Kirchthal.

Ce terrain appartenant à la commune de Kaysersberg, il y a lieu de prévoir sa mise à disposition pour la réalisation du projet.

Une convention (Cf. annexe 2) prévoyant les engagements réciproques a donc été établie.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve**, sans réserve, les termes de la convention de mise à disposition de terrain ;
- **autoriser** le Président à signer ce document.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

5.4 Validation et attribution de la Délégation de Service Public (Cf. annexe 3)

Cette annexe a été envoyée par courriel le 16 juillet dernier.

Une délibération du 1^{er} février 2008 a validé le principe de recours à la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de la plate-forme Bois-Énergie intercommunale.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, une procédure a été lancée pour sélectionner des candidats à l'exploitation de la plate-forme puis pour négocier avec certains d'entre eux afin de choisir un délégataire et d'élaborer une convention de Délégation de Service Public. Le Président, en charge de cette négociation, a proposé un projet de convention de DSP (cf annexe) et propose de retenir comme délégataire L'association « L'Âtre de la Vallée », sise 236 Pairis à ORBEY, inscrite au registre des associations T.I. Kayzersberg Vol. XII Folio 70, Siret 501 981 641 00019.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** le choix du délégataire, à savoir l'association l'Âtre de la Vallée ;
- **approuve**, sans réserve, le projet de convention de Délégation de Service Public avec l'association l'Âtre de la Vallée pour la gestion de la plate-forme filière Bois-Énergie, tel que présenté en annexe ;
- **autorise** le Président à signer ce document.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

5.5 Lancement de la procédure de consultation des entreprises et autorisation de signature du marché

Le Maître d'œuvre (Cabinet HOOG associé aux cabinets BEREST, TEC 3 et HAGENMULLER) a élaboré le projet de création de la plate-forme Bois-Énergie.

Le montant de cette opération est estimé à 1 062 340 € HT.

Il est proposé de lancer une consultation sous la forme d'un marché négocié après publicité et mise en concurrence alloti.

La décomposition prévisionnelle est faite en 7 lots :

Lot 1 – V.R.D.

Tranche A – Plate-forme

Tranche B – Chemin d'accès

Lot 2 – Gros œuvre

Lot 3 – Charpente – Structure – Bardage bois

Lot 4 – Couverture - Zinguerie

Lot 5 – Menuiserie extérieure bois

Lot 6 – Serrurerie – Menuiserie aluminium

Lot 7 - Électricité

Ainsi, il est proposé d'autoriser le Président à engager la procédure de marché et à signer les marchés avec les entreprises retenues, après attribution par la CAO.

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, à lancer la procédure de mise en concurrence et à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

6. Finances

6.1 Actualisation de la convention de garantie d'emprunt HHA du Multi-accueil à Orbey

Par décision en date du 30 septembre 2005, le Conseil de Communauté a approuvé la garantie d'emprunt en faveur d'Habitats de Haute Alsace. Aujourd'hui il est nécessaire d'actualiser les termes de cette délibération afin de permettre l'émission des contrats de prêts par la Caisse des Dépôts et la réalisation des fonds attendue par HHA concernant les 3 logements sociaux à Orbey.

Il est donc proposé de remplacer l'article 2 comme suit :

Article 2 : Les caractéristiques de chacun des deux prêts PLUS consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont mentionnées ci-après.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base d'un taux du Livret A à 2 % et sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement du contrat de prêt, par répercussion d'une variation du taux du Livret A.

2.1. Pour le prêt destiné à l'acquisition de l'immeuble :

Tous prêts

Montant du prêt : 48 000 €uros

Échéances : annuelles

Taux d'intérêt actuariel annuel : 3.15 %

Taux annuel de progressivité : 0

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêts sans préfinancement

Durée totale du prêt : 50 ans

Différé d'amortissement : 0

2.2. Pour le prêt destiné à l'amélioration :

Tous prêts

Montant du prêt : 182 000 €uros

Échéances : annuelles

Taux d'intérêt actuariel annuel : 3.15 %

Taux annuel de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux de Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêts avec préfinancement

Durée du préfinancement : de 3 à 12 mois maximum

Durée de la période d'amortissement: 35 ans

La garantie de la Communauté de Communes est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 35 ans, à hauteur de la somme de 182 000 €uros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Par :

Article 2 : Les caractéristiques de chacun des deux prêts PLUS consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont mentionnées ci-après.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base d'un taux du Livret A à 2 % et sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement du contrat de prêt, par répercussion d'une variation du taux du Livret A **et des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt.**

2.1. Pour le prêt destiné à l'acquisition de l'immeuble :

Tous prêts

Montant du prêt : 48 000 €uros

Échéances : annuelles

Taux d'intérêt actuariel annuel : **4.50 %**

Taux annuel de progressivité : 0

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêts sans préfinancement

Durée totale du prêt : 50 ans

Différé d'amortissement : 0

2.2. Pour le prêt destiné à l'amélioration :

Tous prêts

Montant du prêt : 182 000 €uros

Échéances : annuelles

Taux d'intérêt actuariel annuel : **4.50 %**

Taux annuel de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux de Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêts avec préfinancement

Durée du préfinancement : de 3 à 12 mois maximum

Durée de la période d'amortissement: 35 ans

La garantie de la Communauté de Communes est accordée pour la durée totale du prêt, soit 12 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 35 ans, à hauteur de la somme de 182 000 €uros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Le Conseil de Communauté décide d'annuler l'article 2 de la décision du 30 novembre 2005 **et de le remplacer** par l'article réactualisé comme détaillé ci-dessus.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

6.2 Décisions Modificatives aux budgets FLLBO et ZAV

BUDGET ZAV					
		SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
BUDGET ZONE D'ACTIVITE DE LA VALLEE	ARTICLE/ FONCTION	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Rétablissement des limites de terrains	6045/90				500,00 €
	7015/90			500,00 €	
Écritures d'ordre liées à la gestion de stock	3355/01		500,00 €		
	71355/01				500,00 €
	3555/01	500,00 €			
	71355/01			500,00€	
TOTAL		500,00 €	500,00 €	1000,00 €	1000,00 €
BUDGET FLLBO					
		SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
BUDGET ASSAINISSEMENT FLLBO	ARTICLE/ OPERATION	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Travaux d'assainissement - commune de Lapoutroie	4581/12		60 200,00 €		
	4582/12	60 200,00 €			
TOTAL		60 200,00 €	60 200,00 €	- €	- €

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus.

7. Personnel

7.1 Création de postes au service OM - 1 poste de ripeur en emploi saisonnier

Il s'avère indispensable de recruter un agent pour faire face à un besoin saisonnier au service « Déchets » de la CCVK.

Nous souhaitons créer un poste d'agent de salubrité à temps complet, en emploi saisonnier, pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2008.

La rémunération sera basée sur l'indice brut 281 (indice majoré 290)

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** la création d'un poste saisonnier d'agent de salubrité pour la période du 1^{er} août au 30 septembre 2008 rémunéré à l'indice brut 281.
- **autorise le Président** à signer tous les documents relatifs au contrat correspondant.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

7.2 Suppression d'un poste d'adjoint administratif Territorial de 2^{ème} classe

Suite à la nomination de l'agent qui occupait ce poste au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, la suppression du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

7.3 Actualisation du régime indemnitaire

7.3.1 L'indemnité spécifique de service

Le régime indemnitaire en place actuellement, ne couvre pas la totalité des grades des filières techniques. De plus, cette filière a subi de nombreux changements ces dernières années. Pour plus de clarté, il est proposé de réactualiser l'indemnité spécifique de service.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- **d'autoriser** la réactualisation de l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) ;
- **d'attribuer** l'indemnité spécifique de service (ISS) aux agents titulaires des grades suivants :

Cadres d'emplois GRADE	Taux de base	Coefficient par grade	Modulation individuelle maximale
Ingénieur			
- en chef de classe exceptionnelle	351,92 €	70	133%
- en chef de classe normale à partir du 6 ^{ème} échelon	356,53 €	55	122,5%
- en chef de classe normale jusqu'au 5 ^{ème} échelon	356,53 €	52	122,5%
- ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade	356,53 €	50	122,5%
- ingénieur principal à partir du 6 ^{ème} échelon n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade	356,53 €	42	122,5%
- ingénieur principal jusqu'au 5 ^{ème} échelon	356,53 €	42	122,5%
- ingénieur à partir du 7 ^{ème} échelon	356,53 €	30	115%
- ingénieur jusqu'au 6 ^{ème} échelon	356,53 €	25	115%
Technicien Territorial			
- Supérieur Chef	356,53 €	16	110%
- Supérieur Principal	356,53 €	16	110%
- Supérieur	356,53 €	10.5	110%
Contrôleur Territorial			
- En chef	356,53 €	16	110%
- Principal	356,53 €	16	110%
- Contrôleur	356,53 €	7.5	110%

DIT QUE

- cette indemnité sera versée mensuellement ou annuellement dans la limite des crédits ouverts annuellement par l'Assemblée délibérante,
- cette indemnité sera versée aux stagiaires, titulaires, non titulaires, au prorata de la durée hebdomadaire légale de travail et du temps partiel,
- les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'État,

CHARGE le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions prévues par la présente délibération, en fonction de la manière de servir des agents et de leur assiduité.

7.3.2 La prime de service et de rendement

Le régime indemnitaire en place actuellement ne couvre pas la totalité des grades des filières techniques. De plus, cette filière a subi de nombreux changements ces dernières années. Pour plus de clarté, il est proposé de réactualiser la prime de service et de rendement.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- **d'attribuer** la prime de service et de rendement (PSR) aux agents titulaires des grades suivants dont les taux moyens sont fixés dans les limites suivantes :

Cadre d'emplois :

Ingénieurs :

- en chef de classe exceptionnelle : 12 %
- en chef de classe normale : 9 %
- principal : 8 %
- ingénieur : 6%

Techniciens :

- supérieur chef : 5%
- supérieur principal : 5%
- supérieur : 4%

Contrôleurs :

- en chef : 5%
- principal : 5%
- contrôleur : 4%

Ce pourcentage est applicable au traitement brut moyen du grade.

Le taux individuel pourra être modulé dans la limite du taux moyen

Le cas échéant la prime de service et de rendement pourra être cumulée avec l'ISS et l'IHTS

DIT QUE

- cette indemnité sera versée mensuellement ou annuellement dans la limite des crédits ouverts annuellement par l'Assemblée délibérante,
- cette indemnité sera versée aux stagiaires, titulaires, non titulaires, au prorata de la durée hebdomadaire légale de travail et du temps partiel,
- les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'État,

CHARGE le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions prévues par la présente délibération, en fonction de la manière de servir des agents et de leur assiduité.

8 Assainissement

8.1 Raccordement AKKS à la STEP de Colmar : signature du marché complémentaire avec la société HAAR pour la démolition de la STEP de Sigolsheim

Dans le cadre du projet de raccordement AKKS à la STEP de Colmar, un marché a été conclu avec la société HAAR pour le désamiantage de la STEP de Sigolsheim pour un montant initial de 26 375 € HT.

La société a détecté la présence supplémentaire d'amiante dans les ouvrages en béton, non prévue dans le marché initial.

L'estimation pour cette mission complémentaire est de 6 100 € HT, soit plus de 15 % par rapport au marché de base, un avenant n'est donc pas possible.

Aussi, en application du Code des Marchés Publics, il est proposé de passer un marché complémentaire avec la société HAAR pour assurer cette mission qui représente 23 % du marché initial.

Le Conseil de Communauté :

- **approuve** la passation d'un marché complémentaire au marché de la société HAAR, dans les conditions décrites ci-dessus, pour un montant global de 6 100 € HT, soit 7 296 € TTC.

- **autorise** le Président à signer ce marché complémentaire.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

9. Rapports de Délégations de Service Public :

Le volume de ces documents étant important, ils ont été mis en ligne sur le site intranet de la CCVK, aux rubriques « Conseil » et « Note de synthèse et annexes ».

9.1 Rapport « Petite Enfance » pour l'année 2007

Suite à la réunion de la commission de suivi du 18 juin 2008, le rapport annuel de DSP a été présenté.

Le Conseil de Communauté prend acte, à l'unanimité des membres présents, du rapport annuel de Délégation de Service Public pour la « Petite Enfance ».

9.2 Rapport « Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Épis » pour l'année 2007

Suite à la réunion de la commission de suivi du 28 mai 2008, le rapport annuel de DSP a été présenté.

Le Conseil de Communauté prend acte, à l'unanimité des membres présents, du rapport annuel de Délégation de Service Public pour la « Gestion du Golf Public d'Ammerschwahr/Trois-Épis » et valide la candidature de M. Charles Brun à la commission de suivi DSP

10. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

10.1 OCM : Attribution de subventions aux entreprises

- Bilan de la 1^{ère} tranche de l'OCM – Aides directes aux entreprises (au 31/12/2007)
 - Nombre d'entreprises candidates : **15** (dont : 6 dossiers déposés + 5 dossiers non éligibles + 4 dossiers en attente)
 - Nombre d'entreprises soutenues (dossiers déposés + aide attribuée) : **6**
 - Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la bonification Développement Durable : **3**
 - Montant total des investissements de ces 6 entreprises : **343.000 € HT**
 - Nombre total d'entreprises fournisseurs / prestataires des travaux : **31**
 - Montant total des crédits attribués : **111.000 €** (dont CCVK : 30.500 €)
 - Bénéficiaires :

Entreprise	Activité	Type de travaux	Objectifs	Montant aide notifié
SARL La Schlitte - Le Bonhomme	Brasserie, restauration	Aménagement de 2 locaux existants	Développement de l'entrep. (surface d'accueil doublée)	27 500 € (dvpt durable)
Menuiserie Defrasne - Lapoutroie	Menuiserie, pompes funèbres	Outil de production	Augmentation de la productivité de l'entreprise	14 700 €
NP Distribution - Kaysersberg	Vente et négoce pneumatiques	Aménagement d'un nouveau local	Développement de la clientèle (meilleure situation)	20 000 €
Un Autre Regard - Kaysersberg	Magasin d'optique (vente)	Aménagement d'un local existant	Création de l'entreprise	27 500 € (dvpt durable)
Au Fil de Soie - Le Bonhomme	Couture, retouches	Aménagement d'un nouveau local	Création de l'entreprise	7 400 € (dvpt durable)
Boulangerie Mistler - Orbey	Boulangerie, pâtisserie	Outil de production	Augmentation de la productivité de l'entreprise	13 886 €

- Aide directe aux entreprises – 2^{ème} tranche

Le 1^{er} comité de pilotage de la 2^{ème} tranche de l'OCM s'est réuni le 23 juin dernier pour étudier les demandes de subvention déposées par 5 entreprises (dont les dossiers n'avaient pu passer l'année dernière faute de crédits).

Ces dossiers ont fait l'objet des décisions suivantes :

Entreprise	Projet	Montant prév. travaux	Montant aide attribuée	Part CCVK
Boulangerie Au Champ de Blé - Ammerschwahr	Rénovation local existant	65.846 € HT	15.000 €	3 750 €
Naturelle Esthétique - Orbey	Aménagement nouveau local	67.577 € HT	15.000 €	3 750 €
Isabelle Coiffure - Orbey	Aménagement nouveau local	62.755 € HT	15.000 €	3 750 €
Bretzel Chaud - Kaysersberg	Rénovation local existant	72.260 € HT	15.000 €	3 750 €
L'Atelier des Dryades - Le Bonhomme	Aménagement nouveau local	70.494 € HT	18.426 € (dont 4.606 € dvpt durable)	4 990 €
Total			78 426 €	19 990 €

Avec les crédits attribués à ces 5 dossiers, le montant des crédits disponibles est de 141.574 €

10.2 Marchés et avenants :

10.2.1 Liste des MAPA conclus

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CP	RESPONSABLE
2008	B0003	Étude sur les déplacements et la mobilité dans la vallée de Kaysersberg	15/05/2008	22 400,00	ITEM Études et Conseil	25000	Éric LEMPEREUR
2008	B0004	Étude de faisabilité d'une collecte sélective des biodéchets sur les territoires de la Communauté des Communes de la Vallée de Kaysersberg et de la Communauté des Communes du Pays de Ribeauvillé	23/06/2008	22 775,00+ 2400	INDDIGO	73024	Stéphanie GROELL-KLING

10.2.2 Travaux à Orbey (rues de l'Église et de la Libération) - avenant au marché avec l'entreprise OLRV

La CCVK a décidé de la passation d'un avenant avec l'entreprise OLRV pour le marché de travaux d'assainissement rue de la Libération et rue de l'Église à Orbey.

Le montant de l'avenant est de 3 345,55 € HT, soit 1,33 % du marché initial (250 634,90 € HT).

Les coûts supplémentaires sont dus à des travaux d'évacuation d'eaux d'infiltration apparues lors de la réalisation de la tranchée d'assainissement rue de la Libération, ainsi que d'une augmentation des quantités de réfection de voirie sur certaines parties du projet rue de l'Église.

10.3 Ouvertures de crédit de trésorerie : renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a décidé de contracter auprès de la Caisse d'Épargne l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un million d'euros (1 000 000 €) dans les conditions suivantes :

- Durée : 12 mois
- Marge et taux de référence : T4M + marge de 0,20%
- Périodicité de paiement des agios : Trimestrielle
- Montant des frais de dossier : 200 €

10.4 Acceptation de dons et de legs :

10.4.1 Encaissement de dons de la « Junior Association » liés aux actions d'autofinancement du séjour été 2008

Les 30 jeunes inscrits au camp d'été 2008 se sont regroupés en « Junior Association » et ont réalisé des actions d'autofinancement pour réduire le coût de leurs vacances (fabrication de jus pomme à l'automne, distribution de calendriers gourmand 2008, de chocolat à Pâques, organisations de soirées jeunes avec des buvettes sans alcool et des stands de prévention, participation au marché de Noël et à la fête du jeu de Kaysersberg, organisation d'une LAN jeux en réseau, etc.).

Ces actions leur ont permis de collecter 2370 €. Cette recette permettra de diminuer le coût du séjour pour les familles qui ont participé à ces actions à hauteur de 79 € par jeune.

10.4.2 Encaissement de dons dans le cadre du Challenge sportif organisé par le Centre Nautique

Le 15 juin dernier, le Centre Nautique a organisé un challenge sportif pour lequel il a fait appel à la générosité des entreprises.

Cette manifestation a permis de récolter des dons pour un montant de 1 450 €.

11. Informations et divers

11.1 SCOT Montagne, Vignoble & Ried : synthèse des enjeux et planning d'élaboration du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue une étape essentielle du SCOT. Il fixe les objectifs et choix stratégiques : c'est le **projet politique** du Syndicat Mixte pour le territoire. Il s'agira d'établir une vision élargie et partagée de l'évolution du territoire pour les 15-20 ans à venir.

L'élaboration du PADD démarre par 8 ateliers thématiques, ouverts à tous (élus municipaux, personnes associées, forces vives du territoire, habitants,...).

Ces ateliers auront lieu les mardis et mercredis à 18h30 à la Mairie de Bennwihr à compter du 16 septembre (durée : 2h).

Dates	Thématiques	Détails	Élu référent
Mardi 16 septembre 2008 18h30 / Mairie de Bennwihr	Agriculture et Viticulture	Dimension foncière, organisation	H. STOLL
Mercredi 17 septembre 2008 18h30 / Mairie de Bennwihr	Tertiaire, artisanat, industrie	Positionnement, ZA, tissu urbain, animation	G. SIEGRIST
Mardi 23 septembre 2008 18h30 / Mairie de Bennwihr	Environnement	Espaces sensibles, continuités, risques, ressources (énergies, eau), déchets	H. STOLL
Mercredi 24 septembre 2008 18h30 / Mairie de Bennwihr	Système de déplacements	Infrastructures, transports collectifs, stationnement	J.M. MULLER
Mardi 30 septembre 2008 18h30 / Mairie de Bennwihr	Architecture, paysage, cadre de vie	Grand paysage, extensions urbaines, espaces publics, architecture	G. SIEGRIST
Mercredi 01 octobre 2008 18h30 / Mairie de Bennwihr	Organisation territoriale	Équipements, commerces, services, sport, culture, loisirs	J.M. MULLER
Mardi 07 octobre 2008 18h30 / Mairie de Bennwihr	Démographie et habitat	Sociologie et palette d'offre en habitat	P. ADOLPH
Mercredi 08 octobre 2008 18h30 / Mairie de Bennwihr	Tourisme	Équipements, infrastructures, hébergements, animation, promotion	P. ADOLPH

Pour plus de renseignements : www.scot-mvr.org

11.2 Opération sensibilisation au tri

Il s'agit d'une information importante à diffuser le plus largement possible :

Afin de sensibiliser les usagers au tri, les élus ont décidé de mettre en œuvre une campagne visant à contrôler le contenu des poubelles.

A cet effet, de nouveaux autocollants "refus de collecte" ont été créés. Ceux-ci seront collés à compter du 1er septembre sur les poubelles dont le contenu n'est pas conforme au règlement de collecte. Ainsi, toutes les poubelles contenant des déchets autres que les "ordures ménagères" ne seront plus vidées.

Rappel des déchets non collectés dans les poubelles :

- verre
- papiers/cartons
- flacons plastiques
- déchets verts
- gravats
- substances dangereuses
- appareils électriques
- métaux
- ou autres

Merci de bien vouloir diffuser l'information à l'ensemble du personnel communal et aux élus de votre conseil municipal, voire aux habitants de votre commune si votre bulletin municipal n'est pas encore publié.

11.3 Modification de la date du Conseil d'octobre et validation du lieu où il se déroulera

La date du Conseil de Communauté prévu initialement le vendredi 3 octobre est avancée au jeudi 2 octobre 2008 à 17h30. La séance se tiendra dans la salle des Fêtes à Fréland.

L'ordre du jour étant achevé, M. le Président demande si une personne de l'assemblée souhaite intervenir.

M. Jean-Marie MULLER prend la parole pour féliciter M. Charles BRUN de son élection à la présidence du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Aucun autre Délégué ne souhaitant s'exprimer, le Président invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Fin de la séance : 19h45.